

Présents : Enseignants : Mmes Arouh, Baudet, Chaudières, da Paz, Lavigne, Le Guern, Luciani, Mathieu, Mauborgne, Pelletier, Trouvé, Votte - Ms. Laurent, Sauphanor
Parents : AIPE : Mmes Frèrejacques
Parents non constitués en association : Mmes Debiane, Degardin, Feyrignac, Le Moal, Lhuillier, Savet -M. Ahoua
Pour la mairie : Mme Châtelain
Absents excusés : M. l'inspecteur de l'éducation nationale
Mmes Guere et Plocus (AIPE)
Mmes Surcin et Leleu (enseignantes)

Ordre du jour :

Présentation des nouveaux enseignants. Inscription aux questions diverses

- Pont de l'ascension

Il est décidé de vaquer le vendredi 18 mai et de rattraper les heures le mercredi 2 mai. Une proposition sera faite en ce sens auprès de M. l'inspecteur de l'éducation nationale.

1. Règlement intérieur

Chaque année, il est proposé et revu par le Conseil d'école et sa conformité doit être validée par M. l'inspecteur de l'éducation nationale. Le règlement actuel, valable jusqu'à fin novembre de l'année suivante sert de document de base à la réflexion.

Une fois validé, il est diffusé à toutes les familles pour signature.

2. Travaux

Réfection des peintures des cages d'escalier et de tout le secteur de restauration (office et salle). Pose d'un revêtement synthétique sur le city-park. Réfection du bureau de direction.

Tracés de jeux dans la cour : les plans demandés par l'école n'ont pas été suivis. Une rectification a été commencée durant les vacances de Toussaint et devrait être terminée ultérieurement.

3. Sécurité dans et aux abords de l'école

Sécurité : sortie de l'école. - Un léger mieux par rapport aux années passées.

- Problème du portail électrique fréquemment en panne. Ces pannes récurrentes sont souvent dues au fait que lors des sorties les enfants montent sur le portail. L'installation de ce système, pratique pour l'école, a eu un coût réel que les enfants, aidés de leurs parents, doivent respecter. Il est donc demandé aux parents d'être vigilants.

- La circulation aux environs de l'école : rue Le Nôtre, rue des Beaux Vents : les nouvelles dispositions semblent satisfaire les parents usagers de ces deux rues.

Sécurité dans l'école : - Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 20 octobre 2011 à 14h05. L'exercice s'est bien déroulé (évacuation en 2 min10 : respect des consignes d'évacuation, bon fonctionnement de l'alarme et des dispositifs coupe feu).

L'an passé une fausse alerte a été donnée concernant le confinement dans l'école. Les enfants ont été retenus une vingtaine de minutes avant confirmation. L'école a essayé de gérer au mieux cette situation.

Concernant les mallettes de sécurité fournies par la mairie, Mlle Châtelain informe le conseil que certains produits vont être revus, de même que certains éléments manquant vont être fournis aux écoles.

4. Restauration scolaire

Commissions menus – Pas de candidats pour répondre à la proposition de la mairie de siéger à cette commission.

Inscription par internet : les parents notent quelques problèmes lors de la validation des repas réservés. Il est regretté que l'on ne puisse pas imprimer un état des réservations effectuées, ce qui servirait de base de discussion en cas de contestation de facturation.

Ces remarques valent pour l'inscription internet à l'étude dirigée.

5. Budgets scolaires

Ces budgets sont dans la bonne moyenne des budgets versés aux écoles. Sans autoriser de dépenses excessives, ils permettent néanmoins de fonctionner correctement. Le renouvellement des livres se fait progressivement mais dépend du souhait de chaque enseignant, du niveau d'enseignement, du changement fréquent de programmes ...

Il convient de rajouter à ces budgets, la dotation en kits de fourniture à la rentrée (6 à 8 euros par élève). Initiative manifestement appréciée par les familles.

Un budget exceptionnel par enfant permettant un achat plus facile de séries de livres a souvent été demandée par les parents élus lors des réunions avec la municipalité.

M. Laurent fait part de son inquiétude quant à

l'augmentation des coûts d'impression liés au fonctionnement de la direction et de la vie de l'école en général. Nombre de documents autrefois envoyés aux écoles sous format papier sont aujourd'hui transmis par

internet avec charge aux écoles (c'est à dire aux communes) de les imprimer. Ces coûts, « raisonnables » jusqu'à lors, augmentent régulièrement et prennent des proportions de plus en plus difficilement contrôlables.

Mairie (fonctionnement par année civile)

Gestion indirecte : bons de commande Service des affaires scolaires

	Par élève	Montant
Budget fonctionnement par élève	31,04	8877,44
Pour mémoire		
2010	30,73	
2009	30,73	
2008	30,43	
2007	29,69	
Budget investissement par élève		
Pour mémoire		
2010	6,7	1943
2009	6,63	
2008	6,56	
2007	6,4	
Budget car école	2010	812
Budget Noël (Caisse des écoles)	2011	1166
Pour mémoire	2010	1253
	2009	1242
	2008	1233
Total		12798,44

Gestion directe : versé sur compte coopérative

Subvention fonctionnement coopérative	765,85
Subvention fonctionnement classe de neige	676,66
Subvention Caisse des écoles sorties	2003,9
Total	3446,41

6. Coopérative

La coopérative est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Chaque année un rapport financier est envoyé à l'OCCE qui vérifie les comptes.

Coopérative (fonctionnement par année scolaire)

Reliquat 2009-2010

10710,02

Année scolaire 2010 -2011

Situation générale		Produits				Charges		
Entrées	Sorties	Activités 7070-7080 7500	Subventions collectivités Locales 7410	Subventions Caisse des Écoles 7420	Cotisations Parents 7560	Photos Fêtes 6070	Sorties Matériel Scolaire Livres 6180-6500-6700	Affiliation OCCE Assurances 6281-6282
17520,81	17973,3	10708,49	2650,02	2003,9	2158,4	3169,08	14307,57	496,65

Solde au 31/08/10

10257,53

Le solde peut paraître important. Mais ce fond de trésorerie permet de démarrer l'année scolaire sans de trop gros problème.

Les sommes suivantes ont été engagées depuis la rentrée de septembre :

- abonnements : 149 € - sorties jeune public : 2502 € - affiliation OCCE et assurance établissement : 505,75 €

- avance Utopia : 477 € - documentation : 920,64 € - adhésion Maison de l'Éducation : 70 € - autres achats : 74,74 €

7. Classe de neige

Départ de 70 élèves de Cm1 à Habère Poche (Haute Savoie). Dates : 5 au 14 mars 2011.

Mmes Luciani, Mauborgne et Surcin partiront avec leurs classes.

Une réunion d'information aura lieu fin janvier avec toutes les familles concernées.

8. Aides aux élèves, RASED et accompagnement éducatif

Aide aux élèves :

La première des aides a lieu en classe. Il est important de le rappeler.

Le PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative. C'est un contrat d'objectifs fixé par l'enseignant avec l'élève et la famille. Il décrit les buts à atteindre avec l'enfant et l'échéancier que l'on se donne. Une soixantaine de PPRE sont mis en place sur l'école.

Aides aux apprentissages (AAA) : Ce temps de travail peut s'adresser à tous les élèves : élèves qui peuvent rencontrer de légères difficultés ponctuelles, élèves pour lesquels on sent que l'apprentissage d'une notion sera difficile à aborder, élèves auxquels on souhaite proposer des formes de travail différentes. Cette aide n'a strictement rien à voir avec celle apportée par le RASED.

Cette année, ce temps de travail est proposé deux soirs dans la semaine : mardi-jeudi. Il est organisé autour de quatre périodes de 6 à 7 semaines chacune. Chaque enseignant a souhaité intervenir auprès des élèves de sa propre classe (5 à 8 élèves par groupe).

D'autres dispositifs entrent ensuite en œuvre. Ils ne sont pas du même ordre et n'ont pas pour vocation d'aider à résoudre les mêmes difficultés.

Aide spécialisée proposée par le RASED : Réseau d'Aides aux Élèves en Difficultés.

Cette aide est menée par des enseignants spécialisés : psychologue scolaire (pour 3 écoles), poste E (aide pédagogique) pour le groupe scolaire, poste G (rééducation psychomotrice et psychopédagogique) pour 3 à 5 écoles. Psychologue et poste G n'interviennent qu'après accord des parents.

Le poste E prend en charge de petits groupes d'élèves qui relèvent du même type de difficulté mais peut aussi intervenir dans les classes.

Le poste G travaille essentiellement dans le cadre de la prévention. Ses missions sont ciblées sur les cycles 1 et 2.

Le psychologue scolaire reçoit des enfants pour des bilans ou des entretiens, pratique des observations en classe, reçoit les familles, participe aux équipes éducatives, coordonne l'action du RASED...

Cette année, une aide massée est mise en place auprès des élèves de Ce1 et Ce2 dans un premier temps. Elle concerne la lecture. Proposés les mardis et jeudis matin, elles se dérouleront jusqu'aux vacances d'hiver. Ces ateliers sont encadrés par les enseignants des classes, le Poste E et le poste REP (poste d'aide du Réseau d'éducation prioritaire). Suite à la fermeture des postes REP, le ½ temps qui reste est partagé sur trois écoles. L'aide massée concernant les Cm1 sera mise en place après les vacances d'hiver.

Les équipes éducatives : elles concernent des élèves pour lesquels un suivi spécifique est nécessaire. En général organisées sur le temps scolaire, elles réunissent tous les intervenants qui œuvrent auprès d'un élève et de sa famille : parents, enseignants, directeur d'école, membres du RASED, enseignants spécialisés, orthophonistes, rééducateurs, éducateurs, services sociaux, médecins, services de soins (CMP, CMPP, PMI....). Elles permettent de faire le point sur la situation de l'enfant et de travailler sur les perspectives.

Les équipes éducatives peuvent être poursuivies par l'Équipe de Suivi des Parcours Scolaires qui propose un regard extérieur. Ce dispositif est propre à la Circonscription. Il concerne tous les élèves pour lesquels un regard extérieur est sollicité. Composé de l'inspecteur de l'éducation nationale, d'un conseiller pédagogique, d'un psychologue, d'un poste E, d'un directeur d'école et d'un directeur de SEGPA, il accueille les enseignants qui présentent le dossier de l'élève et émet un avis consultatif. Le passage en ESPS est obligatoire pour tous les dossiers d'orientation en SEGPA mais aussi pour tous les dossiers de maintien en Cp. Néanmoins d'autres dossiers peuvent être étudiés.

Le Club Coup de Pouce Clé : organisé par la mairie en partenariat avec l'Association ApFée dans le cadre de la politique

de la Ville, le club Coup de Pouce concerne les élèves de Cp qui entrent dans la lecture. Il est encadré par des enseignants volontaires et des animateurs spécialisés. Chaque Club, organisé tous les soirs à l'école de 16h30 à 18h00, accueille 5 élèves proposés par les enseignants de Cp et pour lesquels l'accord de la famille a été sollicité. Deux clubs fonctionnent à l'école, soit 10 élèves. Les clubs démarreront le 7 novembre.

9. L'Accompagnement éducatif.

Il n'aura pas lieu cette année, faute de volontaires pour encadrer les ateliers.

10. Évaluations Cp

Ce sont des évaluations départementales qui ont lieu dans toutes les classes de Cp en septembre et en février. Les résultats de l'école sont assez satisfaisants en ce début d'année et sont quasiment identiques à ceux de la circonscription.

Français : 30 items

Champ évalué	Reconnaissance des mots	Établir des correspondances oral/écrit	Comprendre	Dire, redire, raconter	Écrire
Réussite en%	81,38 %	82,24 %	47,29 %	75,86 %	72,7 %

Mathématiques : 14 items

Champ évalué	Nombres et calculs	Géométrie	Organisation et gestion des données	Grandeurs et mesures
Réussite en%	74,38 %	93,97 %	70,69 %	53,45 %

11. Vie des classes

Les intervenants en allemand

Un courrier a été distribué aux élèves de cycle 3 le 2 novembre 2011. En fonction des réponses (pour le 13 novembre) les cours seront mis en place à un horaire qui reste à définir.

Projets de classes :

Les classes sont toutes inscrites au programme jeune public proposé par le service culturel. Trois spectacles sont prévus pour chaque classe.

Les classes de cycle 3 et une classe de cycle 2 sont inscrites au programme école et cinéma : trois films dans l'année. Une participation est demandée aux familles pour ces spectacles et films.

Une classe de Cm1 a déposé un projet pour bénéficier des interventions musique d'Anouk Arzoumanian, professeur au Conservatoire. Le projet a été validé par M. l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le marché de Noël : il aura lieu le vendredi 2 décembre à partir de 16h30.

Les classes iront voir les films « Le Tableau » et « Un monstre à Paris » au mois de décembre.

Le conseil est levé à 20h00.

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 30 mars et le vendredi 29 juin à 18h00.

Pour les parents
non constitués
en association
Mmes Degardin



Pour l'AIPE
Mme Frèrejacques



Pour l'école
S Laurent

ECOLE ELEMENTAIRE LE NÔTRE
7, Rue Le Nôtre
95310 Saint-Ouen l'Aumône
Tél. : 01 34 64 30 69